

ACCOMPAGNER
LES PORTEUR.SE.S
DE PROJET
À LA CRÉATION /
REPRISE D'ACTIVITÉ
EN AGRICULTURE

BILAN DE L'ACTION

2019





« Les installations non aidées sont, à la dimension près, somme toute très proches des exploitations qui bénéficient de la dotation jeunes agriculteurs. Elles ne sont guère moins professionnelles et sans doute davantage porteuses de diversité et d'innovation puisqu'elles permettent des formules impossibles dans le cadre contraignant de l'installation aidée. Doivent-elles rester exclues de toute aide publique ou certaines méritent-elles d'être soutenues pour ce qu'elles portent d'avenir pour l'agriculture française ? »

Extrait de la conclusion de « Les Etudes ASP, L'installation sans DJA, 2012 »

Le réseau ARDEAR a répondu à cette question en estimant que toutes les installations méritent d'être soutenues et accompagnées, qu'elles soient portées par des hommes ou des femmes, de plus ou moins de 40 ans, en pluriactivité ou non, en tant que cotisant solidaire ou chef d'exploitation agricole.

Notre action à la fois dans et hors du parcours aidé officiel, atteste de notre volonté de travailler les différentes facettes de l'installation en agriculture car, comme le conclut cette étude de l'ASP :



*« c'est dans la diversité même
des installés que réside leur originalité.
Elle est un atout pour l'agriculture française »*



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national PSE pour « Emploi et Inclusion » 2014-2020



NOTRE MÉTIER : L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION OU À LA REPRISE D'ACTIVITÉ EN AGRICULTURE

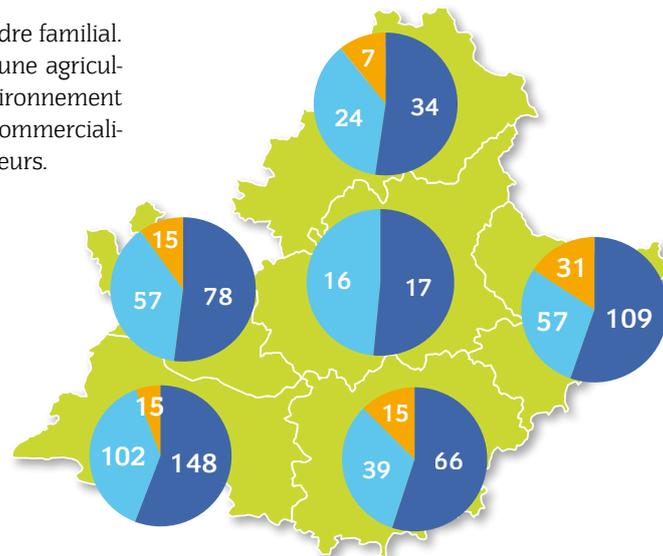
Le réseau ARDEAR Provence-Alpes-Côte-d'Azur accompagne, depuis plus de 15 ans, les porteurs de projet à la création ou à la reprise d'exploitation agricole dès l'émergence du projet et jusqu'au suivi post-crédation.

Les porteurs de projet accompagnés sont souvent en reconversion professionnelle, en majorité demandeurs d'emploi ou sans activité.

Ils s'installent en dehors du cadre familial. Leurs projets sont basés sur une agriculture respectueuse de l'environnement avec une forte proportion de commercialisation directe aux consommateurs.

518 personnes ont été reçues par le réseau ARDEAR en 2019 dans le cadre de notre dispositif d'accompagnement : 452 porteurs de projet ont été accompagnés à la création / reprise d'activité en agriculture. 83 nouveaux installés ont été suivis en postcréation ou reprise d'activité agricole. Nous avons enregistré 52 concrétisations d'installations parmi les porteurs de projet accompagnés en 2019.

- Accompagnements à la création / reprise d'activité en agriculture
- Dont nouveaux accompagnements de l'année
- Suivis post-crédation / reprise





QUI SONT LES PORTEURS ET PORTEUSES DE PROJET ACCOMPAGNÉS ?

Les principales caractéristiques du public accompagné sont :

- un même nombre de femmes et d'hommes,
- une proportion importante de personnes âgées de plus de 40 ans : 39%
- essentiellement des personnes non issues du milieu agricole, et donc qui s'installent en dehors du cadre familial (91 %),

- une majorité de personnes sans activité, en reconversion professionnelle : 66% sont demandeurs d'emploi ou inactifs, 18 % sont salariés, 12 % sont entrepreneurs et autres 4 %.

Notre dispositif d'accompagnement à la création/reprise d'activité agricole est ouvert à tou.te.s et notre méthodologie d'accompagnement permet d'accueillir la diversité des projets et de ceux et celles qui les portent. Notre public, en majorité non éligible aux aides à l'installation, a des besoins d'accompagnement important. Il est attiré par les valeurs de l'agriculture paysanne que portent le réseau ARDEAR et par l'accompagnement individualisé que nous proposons.

Le soutien du Fonds Social Européen et de la Région SUD nous permet de réaliser cet accompagnement au plus près des besoins des porteurs de projet.





QUELS SONT LES PROJETS PORTÉS PAR LES FUTUR.E.S PAYSAN.NE.S ?

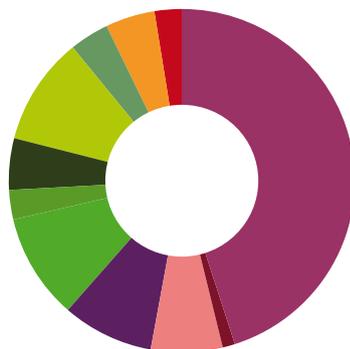
Les projets accompagnés sont à 71 % orientés vers la production végétale. Le maraîchage est prédominant depuis plusieurs années, en 2019 il représente 45 % des projets. Les projets avec une production animale majoritaire ne représentent que 26 % des projets, en tête l'aviculture.

73 % des projets visent l'agriculture biologique. La pratique d'une agriculture durable, biologique, paysanne est la première source de motivation et d'épanouissement pour les porteurs de projet qui ont une forte démarche éthique et de production de qualité.

La commercialisation en circuits courts fait quasiment l'unanimité parmi les porteurs de projet. Le contact avec le consommateur final est une évidence pour eux. Les projets se construisant majoritairement sur des surfaces modestes, les porteurs de projet visent une forte valorisation de leur production qui leur permettra de trouver un équilibre entre la taille de leur exploitation et le revenu dégagé.

Marché paysans de l'ADEAR 13, Cassis

Les productions envisagées





QUI SONT LES NOUVEAUX ET NOUVELLES INSTALLÉ.E.S ?

A l'inverse de 2017, c'est une majorité d'hommes qui se sont installés en 2018 : 57%

67 % avaient moins de 40 ans avant installation.

27 % des nouveaux installés sont issus du milieu agricole et 82 % s'installent en dehors du cadre familial.

79% s'installent sans les aides à l'installation (Dotation Jeune Agriculteur DJA). Une partie des personnes installées pourraient bénéficier des aides à l'installation mais ne font pas la démarche de les demander.



Le statut juridique « en nom propre » de la ferme a été massivement choisi en 2019 : 96 % des installations, contre 56 % en 2018.

30 % des installés sont chefs d'exploitation. On note cette année une augmentation des installations progressives : les personnes s'installent d'abord en tant que cotisants solidaires, se testent et augmentent petit à petit la taille de leur exploitation. Ils accèdent généralement au statut d'agriculteur à titre principal au bout de 3 ans d'activité.

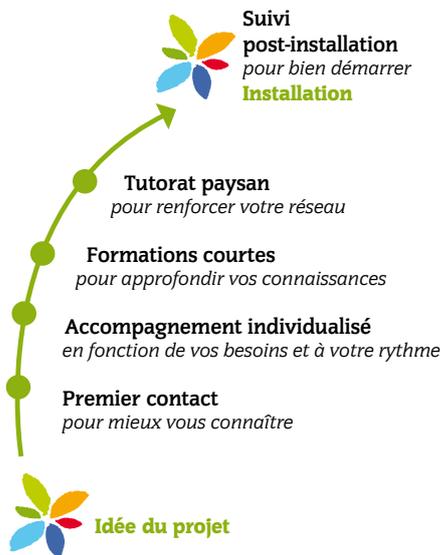
Les productions végétales sont majoritaires, avec le maraîchage en tête. Les fermes sont très diversifiées : 97 % ont au moins 2 ateliers de productions.

67 % des installations sont en agriculture biologique.

73 % sont en circuits courts exclusivement.



LA MÉTHODOLOGIE ET LES OUTILS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT



Le réseau ARDEAR accompagne l'installation en agriculture dans le respect des principes suivants :

Accompagner toutes les installations, aidées ou non, portées par des hommes ou des femmes, de plus ou moins 40 ans, en pluriactivité ou non, en tant que cotisant solidaire ou agriculteur à titre principal.

- Axer l'accompagnement sur la dimension humaine, en favorisant l'écoute, en faisant preuve d'ouverture d'esprit, sans jugement, en adaptant le suivi au cas par cas.
- Impliquer au maximum le porteur de projet dans la préparation et l'évaluation de son projet afin de lui donner les moyens de prendre, par lui-même, les décisions nécessaires à sa bonne réalisation.
- Avoir pour objectif non pas le nombre mais la qualité de l'accompagnement.
- Accompagner à l'installation dans le respect d'une agriculture paysanne.



Solène Ballet, accompagnatrice dans le Vaucluse, en entretien d'accompagnement avec une porteuse de projet.



Atelier thématique « Comment financer son projet ? »



TÉMOIGNAGE DE STEPHANE, NOUVEL INSTALLÉ ACCOMPAGNÉ PAR L'ADEAR

Racontez-nous votre projet...

Après avoir travaillé 10 ans dans les espaces verts, j'ai décidé de faire une reconversion professionnelle pour passer du jardin d'ornement aux jardins nourriciers. Malgré cette expérience, mon installation sur la commune de Lamanon (13) m'a pris un peu plus d'un an. A ce jour, je suis installé en agriculture biologique sur 1 hectare de terrain, où j'y développe une micro-ferme permaculturelle. Je pratique principalement des techniques de « Maraîchage Sol Vivant », d'agroforesterie et vends sur la ferme en vente directe à des particuliers.

Quelles ont été les principales difficultés que vous avez eu à surmonter ?

La recherche de foncier aura été la tâche la plus longue, mais la compréhension du « système » agricole la plus difficile. Je suis toujours en relation avec mon accompagnatrice ADEAR qui m'aide pour avancer sur différents dossiers. Aussi bien auprès de la MSA que pour mon parcours PPP ou encore pour participer à des visites de fermes, des formations...

Que vous a apporté l'accompagnement de l'ADEAR ?

L'accompagnement aura été et est toujours primordial. Même si l'on peut trouver beaucoup d'informations en cherchant sur internet, cela reste extrêmement chronophage et est souvent bien imprécis ou même contradictoire. Avoir quelqu'un qui sait, qui connaît bien les rouages du système est réellement un plus pour la concrétisation de son projet.

Qu'est ce qui vous a plu dans les pratiques/outils proposés par l'ADEAR ?

En premier lieu les rendez-vous personnalisés avec un.e accompagnateur.trice. On vous écoute et on cherche vraiment à vous aider pour réaliser votre projet. Je suis quelqu'un qui aime bien le contact et pouvoir rencontrer quelqu'un physiquement est vraiment très appréciable. Ensuite, je dirais la mise en réseau. Grâce aux visites de fermes j'ai pu rencontrer des personnes déjà installées, proches de moi, et travaillant dans le même sens. Cela motive de voir que l'on n'est pas tout seul et voir les pratiques des autres est très inspirant.

Puis, l'accès aux formations, au sein même de l'ADEAR ou via d'autres organismes. Sur les conseils et avec l'aide de mon accompagnatrice je suis rentré dans un parcours PPP, ce qui m'a permis d'être éligible au dispositif VIVEA et d'accéder à des formations nécessaires à la réussite de mon projet. Enfin, je suis toujours membre de l'ADEAR, car ils font également du suivi de projet, de l'aide au développement de l'entreprise et vont jusqu'à la transmission de celle-ci.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour « l'emploi et l'inclusion » 2014-2020.



MIN 51 – 15 avenue Pierre Grand
84 953 CAVAILLON cedex

Tel : 09 70 40 64 30 / 06 11 78 45 89
Mail : ardear-paca@orange.fr